



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 141 et 70 b) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
application intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/75/L.50/Rev.1](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tsu Tang Terrence **Teo** (Singapour)

1. Pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, la Cinquième Commission s'est réunie à la fois en présentiel et par visioconférence, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Elle a examiné l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/75/L.50/Rev.1](#) ([A/C.5/75/18](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.34](#)), en application de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à sa 8^e séance, tenue en présentiel le 30 décembre 2020. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

2. À sa 8^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/75/L.15](#), sect. G), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït.

¹ [A/C.5/75/SR.8](#).



3. À la même séance, le représentant des États-Unis d'Amérique a proposé oralement un amendement au projet de décision consistant à remplacer les chiffres figurant dans la section G par des zéros.

4. À la même séance également, au nom des États qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, la représentante du Guyana a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant des États-Unis.

5. Toujours à sa 8^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section G du projet de décision [A/C.5/75/L.15](#), par 105 voix contre 2, avec 50 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

États-Unis d'Amérique, Israël.

Ont voté contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchèque, Ukraine.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision ([A/C.5/75/L.15](#), sect. G) sans le mettre aux voix (voir par. 8).

7. Après l'adoption du projet de décision, les délégations des États-Unis et d'Israël ont fait des déclarations, indiquant qu'elles souhaitaient s'en dissocier.

Décision de la Cinquième Commission

8. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/75/L.50/Rev.1](#), il faudra prévoir un montant supplémentaire de 262 300 dollars des États-Unis au titre du projet de budget-programme pour 2021, à raison de 23 300 dollars au chapitre 24 (Droits humains) et de 239 000 dollars au chapitre 28 (Communication globale), à imputer sur le fonds de réserve, ainsi qu'un montant de 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

¹ [A/C.5/75/18](#).

² [A/75/7/Add.34](#).